



# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2011

SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

## PROCES VERBAL

L'an deux mil onze, le vingt-six août, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roger BOYER, Maire.

**Présents :** M. Roger BOYER, Mme Reine DROUET, M. Jacques DUGUE, Mme Catherine DUSSER, Mme Maria GASCHET, Mme Pascale GERMAIN, M. Eric HAYES, M. Michel MOLIERE, M. Thierry SEGALA et Mme Nicole TALLET

**Absents excusés :** M. Christian DROUET donne pouvoir à Mme Reine DROUET  
M. Jacques ELIAS donne pouvoir à Mme Nicole TALLET  
M. Patrick GALLAIS donne pouvoir à M. Eric HAYES

Le quorum étant atteint M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 45.

### I – Désignation du secrétaire de séance :

Mme Pascale GERMAIN est désignée comme secrétaire de séance.

### II – Procès verbal de la séance du 27 juin 2011

Il n'y a aucune observation, le compte rendu est adopté et signé. La fiche des délibérations de la séance du 27 juin 2011 est signée.

### III – Décisions prises en matière d'urbanisme

Mme Pascale Germain rend compte des dossiers depuis le 27 juin 2011.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevable/ sans suite	En attente
<b>PC</b>	1	3	1	
<b>DT/DP</b>	7	3		1
<b>CU</b>	2	1		1
<b>DIA</b>	3	2		2

M. le Maire rappelle la procédure mise en place pour la préparation des réunions du Conseil municipal : Les conseillers municipaux ont reçu tous les documents nécessaires à leur information et se sont réunis en commission générale en mairie mercredi 24 août 2011 de 20h30 à 23h30 afin d'examiner et d'échanger sur tous les points de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour.

#### **1. ARTICLE L.2122 -22 DU CGCT : DELEGATIONS AU MAIRE**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que suivant l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégations en date du 16 mars 2008 et du 25 mai 2009, pour la durée du mandat. C'est dans ce cadre qu'il rend compte des points suivants :

##### **1.1 Marchés de travaux**

Depuis le 27 juin 2011, les marchés de travaux suivants ont été passés :

- Ets QUALICONSULT - DIAG retenu pour la mission étude diagnostique amiante et peinture plomb sur les installations existantes de la station d'épuration et dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station pour un montant de 1 100 €HT soit 1 315,60 €TTC ;
- Ets LAUNAY ARTOIT retenu pour réaliser les travaux de couverture pour le bâtiment de la mairie pour un montant de 4 657,95 €HT soit 5 570,91 €TTC (travaux subventionnés par le FDAIC à hauteur de 1 397 €) ;
- Ets DEBROCK retenu pour réaliser des travaux d'équilibrage de phase sur l'alimentation électrique de l'église pour un montant de 180 €HT soit 215,28 €TTC ;
- Ets TERNOIS retenu pour réaliser le remplacement d'une pompe de recirculation à la station d'épuration pour un montant de 1 130,25 €HT soit 1 351,78 €TTC.

## **1.2 Recours Mme Kim Lan Baudet c/ Commune de St-Martin-de-Nigelles**

Mme Kim Lan Baudet a déposé le 5 août 2011 auprès du Tribunal Administratif d'Orléans un recours en annulation à l'encontre de l'arrêté en date du 9 mai 2011 par lequel M. le Maire retire l'arrêté du 31 août 2007 attribuant une IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission de Préfecture) au coefficient 3 à Mme Baudet.

M. le Maire précise qu'il sera confié à la Selarl d'avocats Eric Landot et Associés une mission d'assistance juridique pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux introduit par Mme Baudet.

La mission confiée est la suivante : rédactions d'écritures en défense ; représentation du client devant les juridictions compétentes notamment lors des audiences ; assistance du client dans l'exécution des décisions juridictionnelles ; participation à toute réunion en relation avec un contentieux juridictionnel en cours ; assistance téléphonique.

Le présent contrat est conclu avec un maximum de 3 900 €hors taxes pour une durée d'un an à compter de son entrée en vigueur.

La convention d'assistance juridique est passée entre la commune de Saint-Martin-de-Nigelles, représentée par : son Maire en exercice, et la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl) d'avocats Eric Landot et Associés, représentée par son gérant, Eric Landot, avocat au barreau de Paris, 13 rue du 4 Septembre 75002 Paris.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de cette information.

## **2. PLACEMENT EN « BON DU TRESOR NEGOCIABLE »**

Mme Maria Gaschet informe le Conseil municipal que la date d'échéance du placement en « Bon du trésor négociable » de 600 000 €est arrivée à terme.

Afin d'assurer la trésorerie nécessaire au règlement des différentes entreprises travaillant sur le site de l'extension du groupe scolaire et en attendant le versement des subventions, nous vous proposons de ne pas poursuivre le placement et de débloquer ces 600 000 €

En l'absence d'observation et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents (13 voix pour) ACCEPTE** de ne pas poursuivre le placement en « Bon du trésor négociable ».

## **3. DECISION MODIFICATIVE**

Mme Maria Gaschet propose de retirer la délibération n° DC 2011/06-08 du 27 juin 2011 et de la remplacer par une décision modificative au Budget Assainissement 2011. En effet, il est nécessaire de modifier l'imputation proposée par la Trésorerie de Maintenon d'un montant de 17 548,34 €pour l'année 2011et de régler la facture de l'Agence de l'Eau de 2010 pour modernisation des réseaux de collecte d'un montant de 17 201,69 € Aussi, il convient de corriger et d'équilibrer le budget de la manière suivante :

### **Section d'Investissement**

Dépenses : Article 2313 Constructions	- 35 000 €
Recettes : Article 021 Virement de la section d'exploitation	- 35 000 €

### **Section d'Exploitation**

Dépenses : Article 023 Virement à la section d'investissement	- 35 000 €
Dépenses : Article 706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	+ 35 000 €

En l'absence d'observation et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents (13 voix pour) ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

#### **4. DON DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES**

Conformément à son engagement, l'association « les Amis de Saint-Martin-de-Nigelles » a fait un don de 33 000 € à la commune pour participer aux aménagements sportifs du groupe scolaire.

Le Conseil municipal remercie notre Député-Maire de Chartres M. Jean-Pierre GORGES pour son don de 33 000 € à l'association au titre de sa réserve parlementaire et l'association pour sa participation à l'amélioration de la qualité de vie des enfants Nigellois.

M. le Maire souligne que M. le Député-Maire de Chartres marque un intérêt certain pour nos projets et rappelle que depuis 2006, date de notre première élection, la commune a perçu à ce jour, dans le cadre de cette réserve parlementaire un total de 58 500 €

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **5. CONTRATS AVEC L'ASFEDDEL**

##### **3.1 Renouvellement d'un Contrat CUI-CAE au service scolaire**

Mme Catherine Dusser informe l'assemblée que lors du Conseil municipal du 18 février 2011, M. le Maire a été autorisé à signer un avenant à la convention de mise à disposition dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE annualisé avec l'ASFEDDEL de 20 heures hebdomadaires pour une durée de six mois du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 30 septembre 2011.

Sous réserve de l'accord de Pôle Emploi pour le renouvellement de ce contrat, il convient de renouveler cette convention, dans les mêmes conditions pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE annualisés avec l'ASFEDDEL et à exécuter toutes formalités liées à ce dossier.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents (13 voix pour) AUTORISE** M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE annualisés avec l'ASFEDDEL de 20 heures hebdomadaires pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 et à exécuter toutes formalités liées à ce dossier.

##### **3.2 Création d'un Contrat CUI-CAE au service technique**

M. Michel Molière précise que lors du Conseil du 27 juin 2011 un emploi occasionnel d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à raison de 35 heures par semaine a été créé afin qu'un inventaire du système d'éclairage public, des réseaux d'eau et d'assainissement puisse être réalisé par une personne dédiée.

Or, la personne recrutée est admissible dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE. Dans l'intérêt de la commune, il convient d'employer cette personne par l'intermédiaire de l'ASFEDDEL. Le poste mentionné ci-dessus ne sera donc pas pourvu.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE annualisés avec l'ASFEDDEL pour une durée de 6 mois à raison de 17 heures 50 hebdomadaire à compter du 5 septembre 2011 et à exécuter toutes formalités liées à ce dossier.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents (13 voix pour) AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE annualisés avec l'ASFEDDEL de 17 heures 50 hebdomadaires pour une durée de six mois à compter du 5 septembre 2011 et à exécuter toutes formalités liées à ce dossier.

#### **4 PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES 28**

*Tous les conseillers ont eu une copie du projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir jointe à leur convocation.*

M. Michel Molière expose aux membres du Conseil municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir, lequel a été adopté à l'unanimité par le comité syndical le 1<sup>er</sup> juin 2011. En l'état, le Syndicat motive cette orientation par le fait qu'il entend pouvoir ainsi apporter davantage de services aux collectivités, la décision adoptée ayant notamment pour but :

- de faciliter le transfert des compétences optionnelles,
- de rendre possible la réalisation d'infrastructures de télécommunications à l'occasion de travaux réalisés simultanément sur le réseau de distribution publique d'électricité,
- de permettre, en cas de transfert de compétence, l'intervention du SDE28 en matière d'éclairage public dans un cadre juridique conforme à la réglementation en vigueur,
- de pouvoir proposer potentiellement diverses prestations de services.

En l'état, il est précisé qu'une suite favorable ne pourra toutefois être réservée à ce projet qu'à la condition que celui-ci recueille l'accord de deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents (13 voix pour) APPROUVE** le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

## **5 POINT SUR LES TRAVAUX**

➤ Mme Catherine Dusser présente l'état d'avancement des travaux d'extension du groupe scolaire :

Suite au retard pris par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux de bardage bois et de charpente, la mise hors d'eau du bâtiment sera réalisée courant septembre.

➤ Mme Pascale Germain informe le Conseil municipal d'un arrêté pris par M. le Maire le 1<sup>er</sup> août 2011 portant réglementation des feux de jardins. Il y est stipulé entre autre que :

- il est interdit de brûler les herbes, déchets de bois, broussailles, paille, taille de haies, etc du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre ;
- durant cette période, ces déchets végétaux devront être stockés ou bien apportés aux bacs à déchets verts ou à la déchetterie la plus proche pour y être recyclés. En aucun cas ces déchets ne devront être mélangés aux ordures ménagères ;
- dans la période du 1<sup>er</sup> octobre à fin février, le brûlage des déchets végétaux du type feux de jardin est interdit les samedis à partir de 12 heures et les dimanches et jours fériés ;
- ces feux doivent tenir compte de la direction et de la force du vent, inférieure à 30 km/h, pour ne pas apporter de gênes physiques au voisinage ;
- durant la période autorisée, le brûlage des végétaux est uniquement toléré à titre exceptionnel.

➤ Mme Nicole Tallet donne des précisions quant à l'avancement des travaux d'aménagement du cimetière. *« Toutes les constructions sont terminées : le jardin du souvenir, l'espace de dispersion des cendres et cinq cavurnes (mini caveaux cimentés) complètent cet espace. A l'automne, de nombreuses plantations sont prévues. L'ensemble de ce site, très végétalisé, sera alors un « vrai jardin », lieu d'apaisement et de recueillement. Dans le cadre de sa réserve parlementaire, M. le Sénateur-Maire Gérard CORNU a subventionné cet aménagement à hauteur de 2 883 €. »*

➤ M. le Maire rappelle à cette occasion le soutien permanent de M. le Sénateur-Maire Gérard CORNU envers nos projets depuis notre première élection en 2006. En effet, dans le cadre de sa réserve parlementaire, la commune a bénéficié d'un montant total de 21 699 € pour la réfection de notre patrimoine.

➤ M. Michel Molière signale que la remise en état du surpresseur d'Eglancourt prévue cet automne occasionnera des coupures d'eau. Un bulletin d'information en avisera la population en temps utile. D'autre part, les travaux d'équilibrage des phases sur l'alimentation électrique de l'église ont été réalisés par l'entreprise DEBROCK.

## **6 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Maire :**

➤ Après en avoir débattu avec le personnel administratif et en commission générale le 24 août 2011, il a été décidé de modifier les horaires d'accueil de la mairie à partir du 5 septembre 2011 de la manière suivante :

**Lundi 14 H - 16 H 30**

**Mardi 9 H - 11 H 30**

**Mercredi 9 H - 11 H 30**

**Jeudi FERME AU PUBLIC**

**Vendredi 14 H - 18 H**

### ➤ **Incivilités**

Des vols de plantes et d'objets divers se sont encore produits au cimetière. Le manque de respect et l'absence totale de scrupules des auteurs de ces actes sont consternants. Si vous constatez ces méfaits, merci de les signaler en mairie.

### ➤ **Vandalisme**

Suite à un acte de malveillance des meules de paille ont été détruites dans des champs situés près de la route de Saint-Lucien. Des agriculteurs ont subi un préjudice direct et peut-être aussi ceux qui attendaient cette nourriture pour leur bétail. Ces exactions sont scandaleuses.

### ➤ **Boucle Locale Radio**

L'antenne de la Boucle Locale Radio (B.L.R.) installée sur notre commune est active depuis le 25 juillet 2011. Cette infrastructure offre une couverture plus importante que la prévision puisqu'elle dessert, outre la zone blanche de Ponceaux, le hameau de Ouencé et une partie de la commune de Hanches.

Nous rappelons que le site [www.celieno.fr](http://www.celieno.fr) permet à chacun de vérifier si sa ligne téléphonique est éligible à la Boucle Locale Radio.

### ➤ **Facture d'assainissement**

De nombreux Nigellois desservis par l'assainissement collectif ont reçu un rappel de la Trésorerie de Maintenon pour non-paiement au 12 août 2011 de la facture d'assainissement, alors que la date d'exigibilité est celle du 31 août 2011. Ce courrier accorde un délai de 20 jours, ce qui fixe heureusement la limite de paiement après le 31 août 2011.

Lors de la réclamation justifiée des Nigellois auprès de la Trésorerie, les employés ont eu pour mission de répondre : *« Il s'agit d'une erreur de la Mairie »*. Nous n'admettons pas cette réponse et nous l'avons fait savoir au Trésorier. En effet, cette année, la facturation a été établie comme les années précédentes : nous donnons volontairement un délai d'un mois et exigeons le règlement de la facture d'eau fin juillet et celui de l'assainissement fin août du fait de la période des congés et afin de permettre aux ménages d'échelonner la dépense. La bonne explication donnée à la Mairie par la Trésorerie est celle-ci : *« La Trésorerie gère toutes les communes du canton de Maintenon et n'a pas souhaité paramétrer son automate informatique chargé des relances en fonction de la date d'exigence fixée par Saint-Martin, les autres communes ayant retenu la date de fin juillet »*.

Nous regrettons que la Trésorerie n'ait pas jugé utile de prévenir la Mairie de cette non-prise en compte de la date du 31 août 2011.

### ➤ **14 Juillet**

M. le Maire remercie chaleureusement M. Ribault pour avoir permis de tirer le feu d'artifice sur leur terrain et MM Christian Drouet, Jérôme Duperier, Thierry Duwat, Eric Hayes et Didier Laroye pour leur participation active à la réussite de cette manifestation, ainsi que les Elus et les Nigellois qui ont sécurisé le trajet.

**Mme Catherine Dusser** annonce qu'une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité se déroulera dans la commune du 5 au 20 septembre 2011. Une enquêtrice sera munie d'une carte officielle et interrogera par téléphone ou se rendra au domicile de quelques administrés qui seront préalablement prévenus par courrier.

**M. Jacques Elias** nous a fait part des problèmes de sécurité induits par le nombre important de collégiens et de lycéens à l'arrêt de bus de Ouencé. Il a proposé qu'une réflexion soit menée pour remédier à cette situation.

### **Mme Reine Drouet :**

De nombreuses personnes étaient présentes lors de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice le 13 juillet. Malheureusement, au moment du traditionnel bal, la foule s'est dispersée.

**Mme Nicole Tallet** signale qu'un travail de fond est mené avec M. Jacques Elias concernant la modification du règlement du cimetière, l'élaboration d'un plan et le relevage des tombes.

**M. Michel Molière** signale que la rénovation de l'éclairage public a commencé.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h15.

**Le Maire**  
**M. Roger BOYER**

**La secrétaire de séance**  
**Mme Pascale GERMAIN**